



# LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°46 - JUILLET 2024

## Le mot du Maire

Les caméras installées sur la commune sont désormais en service et ont pour but de réduire les incivilités récurrentes sur certains secteurs et plus particulièrement les colonnes de tri qui sont toujours source de problèmes. Le conseil municipal lors de sa dernière séance a voté pour l'application d'un arrêté du maire désormais officiel. Cet arrêté stipule que toute personne identifiée à déposer des déchets incompatibles avec les colonnes de tri (pneus, sacs, cartons etc...) se verront infliger une taxe pour enlèvement de déchets par la commune. Cette taxe sera de 75 euros par sac ou tout autre dépôt. Cette dernière sera prélevée via le service des impôts après que ces derniers auront reçu un mandat de recouvrement signé du maire. Les contrevenants seront avertis préalablement par courrier émanant de la mairie pour les informer de la sanction.

Il me reste, en ce début d'été, à vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Avec tout mon dévouement  
P. FOULON



## L'édito

### 2024 l'année des premières

Pour la première fois nous avons voté 3 fois en 5 semaines, pour la première fois nous avons eu à choisir entre 38 listes pour les élections européennes, pour la première fois nous avons voté (2 fois sur les 3) dans les locaux de la Mairie plutôt qu'à la salle polyvalente (lieu de bureau de vote habituel depuis plus de quarante ans). Cette décision de faire voter les électeurs à la Mairie n'a même pas été débattue, car il nous est apparu évident que les personnes, qui avaient loué la salle, avaient la priorité (ce qui n'a pas été le cas partout). Mais il faut bien reconnaître que si ces premières étaient les dernières, cela ne serait pas plus mal pour tout le monde.



## Sommaire

**Page 1 :** Le mot du Maire - L'édito - Travaux dans la commune

**Page 2 & 3 :** L'école municipale V. Meunier

**Pages 4 & 5 :** Retour sur les derniers événements

**Page 6 :** « Saint Père d'antan »

**Page 7 :** Agenda- Votes - Quiz

**Page 8 :** Des nouvelles du conseil

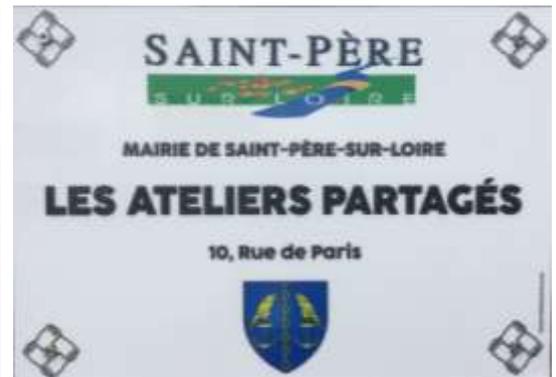
## Travaux dans la commune



Fin du city stade avec l'ajout d'une piste d'athlétisme



Une table de pique-nique de plus en bord de Loire



Anciennement Drancourt, les locaux municipaux changent de nom



Cette année, le thème de travail pour toutes les classes était : le sport. Nous l'avons choisi parce que c'étaient les jeux olympiques en France. Nous avons fait des recherches sur le sport et nous avons organisé plusieurs projets :

- d'abord, le carnaval, au début du mois de mars. On a fabriqué des déguisements en décorant des sacs poubelle avec des anneaux olympiques. A la rentrée des



vacances de février, on a organisé un parcours dans le village avec de la musique. C'était rigolo.

- Après, on a organisé une classe de découverte pour toute l'école :

les GS-CP-CE1-CE2-CM1 et CM2 ont été dans un centre équestre à Chevillon, dans l'Yonne, pour apprendre l'équitation et plein d'autres activités et aussi

pour vivre ensemble. Les PS-MS de maternelles sont venus nous rejoindre sur une journée le vendredi 22 mars. Chaque jour, nous avons des activités avec des animateurs ; nous mangions dans des grands réfectoires. Comme il a fait beau, il y a même eu deux fois où on a déjeuné dehors. Le soir, il y avait des veillées qui étaient différentes.

A la fin de la semaine, nous avons obtenu un diplôme et nous étions contents de tous nous retrouver, avec les petits aussi.

Le vendredi 22 mars, les PS MS GS CP CE1 et CE2 sont



revenus en car à l'école, et nous, les CM1 – CM2, nous avons retrouvé nos vélos et nous sommes revenus en pédalant jusqu'à Saint Père sur Loire. Nous étions en autogestion, ça veut dire que nous avons organisé notre projet et qu'on faisait aussi la cuisine et la vaisselle, le ménage, par exemple, quand on pouvait.

Nous avons été hébergés : à la base de Loisirs du lac du Bourdon (là, avec Baptiste, le directeur, nous avons

profité d'ateliers avec des sports différents, comme l'orientation, le tir à l'arc, des épreuves par équipes de triathlon, etc.).

Après, nous avons couché au centre de Pierrefitte-es-bois. Comme il a beaucoup plu, nous y sommes restés deux jours. Ensuite, on est passés par Blancafort pour rencontrer Patrick, le potier qui nous a appris à modeler de la terre.

Enfin, nous avons été hébergés au centre de l'étang du Puits et le dernier soir, nous avons été diner à l'auberge de l'étang où nous avons été reçus comme des rois.

Le total de notre parcours était de 215 km. A la fin, nous étions fatigués mais contents d'avoir réussi !

Pour le sport, nous avons aussi organisé beaucoup d'activités en USEP, avec l'AMS (l'Association Multi Sports de Saint Père) : dans, l'AMS, il y a trois sections :



• **Une section USEP** (pour faire du sport avec les enfants de l'école)  
En USEP, on participe à plein d'activités comme des randonnées, des rencontres de sports collectifs, des Usépiades, des tournois de Molkky, des cross... Une fois par mois, on utilise aussi le gymnase de Saint Benoit pour apprendre des sports qu'on ne peut pas faire dans la cour.



• **Une section UFOLEP** (pour faire du sport avec les adolescents et les adultes)

En UFOLEP, il y a des randonnées vélo et à pied et des fois en canoë. Il y a aussi des rencontres, une fois par mois, au gymnase de St Benoit. Bientôt, il y aura des rencontres au city stade.



• **Une section marinière** (avec les Brasse bouillon, qui construisent et font naviguer des bateaux de Loire).

Les Brasse Bouillon construisent des bateaux dans le chantier qui est rue de Paris. Nous, nous sommes les journalistes des projets et nous publions un livre par an pour expliquer.

Cette année, on a travaillé avec une artiste illustratrice, Clémence Gouache, pour raconter une histoire à propos de l'ATE (l'Aire Terrestre Educative). Notre A.T.E.

part de là où est ancré Belle Aventure et va jusqu'à la réserve où on peut observer plein d'animaux sauvages (des castors, des chevreuils, des sangliers, des lapins, des biches, des renards... etc.). Grâce à la Maison de Loire et à Audrey Dureau, du Conservatoire, on apprend à reconnaître les essences d'arbres et les animaux et à préserver la biodiversité.



**Pour fêter le sport, nous avons aussi participé à l'anniversaire des 30 ans de l'A.M.S. ; la fête s'appelait : « 30 ans, 30 heures, 30 épreuves ».**

**C'était comme des jeux olympiques qu'on a appelés les jeux « Osaintlypériques ». ça a duré du vendredi 31 mai au samedi 1<sup>er</sup> juin.**

Le matin du vendredi, on a allumé la flamme Osaintlypérique pour 30 heures. A partir de ce moment-là, tous les enfants se sont relayés pour la porter sur un circuit car le défi était qu'elle parcoure 30 myriamètres ( c'est-à-dire 300 km).

Tout le vendredi, on a participé à des ateliers de sport avec toute l'école, comme pour une Usépiade.

Le soir à 18h00, on a organisé notre spectacle d'école sur l'Aire près du fûtreau.

Après le spectacle, on pouvait pique-niquer et il y a eu une soirée ciné vélo avec les Brasse Bouillon.

Pendant toute la nuit, la flamme a continué à tourner même avec la pluie.

Le samedi, des équipes « intergénérationnelles » ont participé aux 30 épreuves près du city stade, comme pour des jeux olympiques. L'après-midi, la musique de Sully est venue jouer pendant les épreuves. A la fin, il y a eu un podium avec les médailles d'or, d'argent et de bronze.



Après les résultats, on a inauguré le city stade en coupant un ruban bleu blanc rouge.

A la fin, les CM1 CM2 ont guidé des adultes sur l'Aire pour expliquer ce qu'ils ont appris dans l'année.

**On était fatigués, mais c'était bien, parce qu'on a gagné le défi des 30 myriamètres pour la flamme et il y a eu beaucoup d'équipes pour les épreuves qui ont fêté l'anniversaire de l'AMS !**

Maintenant, ce sont les vacances. On va se reposer pour être prêts pour les projets de l'année prochaine. On vous souhaite de bonnes vacances !

Pour tous les coopérateurs  
Roxane, Emmy et Mouhamadou





## Diner dansant avec la chanteuse Nell

Encore une très belle réussite, samedi 23 mars, pour la soirée dansante autour d'une bonne choucroute préparée par le panier charcutier de Sully.



## Vide-greniers d'Avril

Dimanche 28 avril, la foire artisanale et le vide-greniers, organisés depuis plus de quinze ans par l'association Saint-Père en fête ont été particulièrement réussis avec près d'une centaine d'exposants et un soleil qui a réchauffé l'ambiance.

Erick Bertrand, président de Saint Père En Fête, déclare : « Cette année, j'ai voulu mettre un accent particulier sur l'artisanat. Nous avons réussi à réunir 18 artisans locaux aux offres et aux talents très diversifiés autour et à l'intérieur de la salle des fêtes. Nous souhaiterions, pour les années à venir, avoir des producteurs de fleurs, des fromagers, entre autres, afin de parfaire l'attractivité de la foire. Mais ce n'est pas facile de demander à ceux qui travaillent habituellement le dimanche de fermer leur établissement pour nous rejoindre ou de demander à l'inverse à ceux qui sont de repos dominical de venir travailler. »



## Commémoration du 8 mai

Le traditionnel défilé du 8 mai s'est déroulé sous le soleil.



## 30 ans de l'AMŞ

Pour fêter ses trente ans, l'A.M.S. s'est amusée le vendredi et samedi, à organiser avec humour ses Jeux olympiques, avec les enfants de l'école élémentaire et les adultes attachés à l'esprit convivial du village.

Avec sa section de batellerie depuis 2019, intitulé les « Brasse-Bouillon », l'A.M.S. démontre que l'ingéniosité peut être mise au service de la fête.

En effet, aux constructions d'un fûtreau et d'une plate, des réalisations originales qui traduisent l'imagination sans limite de ses membres et leur esprit décalé ont permis de renforcer cet esprit de fête. Ainsi la brass'Yclette a fourni des smoothies au public et le ciné-vélo a permis la projection de films avec la seule énergie des coups de pédale.

Après un « paquito » spontané accompagné par les musiciens, Patrick Foulon, maire de la commune a inauguré symboliquement le city-stade et a encouragé tous les Saint-Pérois à rejoindre cette association très conviviale, témoin du vivre-ensemble dans la commune.





## Fête de la St Pierre

Le samedi 22 juin a eu lieu la traditionnelle Fête de la Saint Pierre, et sans la pluie qui a cessé heureusement dans l'après-midi. Les 170 personnes qui avaient réservé le repas (poulet basquaise) se sont régalées, après avoir pris l'apéritif offert par la municipalité, comme il est de coutume depuis longtemps maintenant.

Une soirée dansante a poursuivi cette journée, seulement interrompue quelques instants par un magnifique feu d'artifice tiré en bords de Loire et très suivi depuis le pont piéton qui se trouve être une magnifique tribune pour ce spectacle.



## Remise des dictionnaires au CM2

C'est le vendredi 5 juillet, dernier jour d'école, que la municipalité a remis, aux CM2 qui partent en 6<sup>ème</sup>, un dictionnaire et une calculatrice comme il est de coutume depuis déjà plusieurs années. Les enseignants en avaient profité pour organiser un petit déjeuner dans la cour de l'école, nul doute que tous les élèves ont dû apprécier.



## Fête Nationale du 14 juillet

Ce sont les jeunes de la commune qui ont fleuri le monument aux morts le jour du 14 juillet

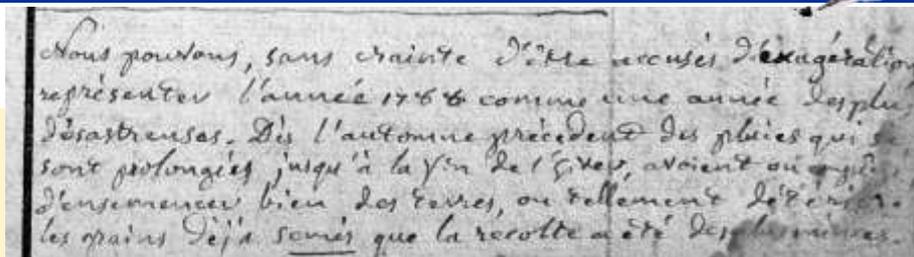


ces documents ont été récupérés grâce à l'association "Culture et patrimoine" de Sully

## Saint Père-sur-Loire

(Extrait du registre de l'état civil)

Années 1788 -1789



Nous pouvons sans crainte d'être accusés d'exagération représenter l'année 1788 comme une année des plus désastreuses. Dès l'automne précédent des pluies qui se sont prolongées jusqu'à la fin de l'hiver avoient empêché d'ensemencer bien des terres, ou tellement détérioré les grains déjà sevrés que la récolte a été des plus mince. Elle a même été tout à fait nulle dans plusieurs endroits notamment en Beauce, à cause d'une grêle épouvantable dont on ne peut donner de justes idées qu'en disant, que les arbres mêmes ont été dépouillés de toute leur verdure, et même leurs branches coupées comme par des instruments de fer. On a pesé des morceaux de cette grêle énorme, et il s'en est du poids de huit livres et au dessus. A la suite de ces malheurs à commencé dès le 25 novembre un hiver aussi long que rigoureux. Le 29 à 2 heures du matin la rivière était glacée, le 31 on passait sur la glace. La rivière a débâclé le 9 décembre vers les 8 heures du matin quoi qu'il fit ici un froid très vif. Le 16 décembre au matin, nouvelle prise de la rivière, le 18 on a recommencé à passer sur la glace, le froid continuant toujours jusque là, le 31 décembre à sept heures et demie du matin le thermomètre était à 18 degrés et demi au dessous de zéro, ce dont l'instrument susnommé n'avait point encore fourni d'exemple depuis son invention. Nous allons parler ici de la seconde débâcle en anticipant sur l'année 1789. Le 17 janvier à onze heures précises du soir par un temps fort obscur la glace est partie sans annoncer d'abord ce que cette desserré devait avoir de funeste. Ce n'a été que plus d'une heure après qu'il s'est fait à l'endroit nommé les deux levées un engorgement qui a fait refluer l'eau et les glaçons jusque bien au dessus du village. Toutes les maisons situées en deçà de la levée ont été inondées, l'eau s'est élevée dans le presbytère à la hauteur des deux pieds sept pouces une ligne et demie (environ 0,84 m) au dessus du carreau. Vers les trois heures du matin la rivière est rentrée dans son lit, mais laissant autour de nos habitations une quantité prodigieuse d'énormes glaçons. L'arrivée du jour en nous découvrant ce spectacle, nous a fait sentir toute la grandeur du péril que nous avons couru. Les maisons en effet auraient pu être renversées, quelques pouces d'eau de plus mettaient les levées hors d'état de résister plus longtemps. Dès lors tout était perdu. Trois arches du pont de La Charité, une du pont de celui d'Amboise, plusieurs arches du pont de Tours ont été emportées. Les levées s'étant rompues vers Sandillon il en résulte dans le Val un dégât affreux dont nous ne savons point encore le détail.

Signé *Donny Curé*



# Agenda



20 septembre	Amicale	A.G.
06 Octobre	A.M.S. / S.P.E.F. / école	POTIRANDO
11 octobre	Joie, Forme et Santé	A.G.
18 octobre	Saint Père En Fête	A.G.



Nombre d'électeurs inscrits :	762
Nombre d'émargements :	406
Nombre de votants :	406
Nombre de votes nuls :	2
Nombre de votes blancs :	12
Suffrages exprimés :	392



1<sup>er</sup>  
TOUR

Abstention : 33,47%

<b>Mathilde PARIS</b> Rassemblement National	<b>46,28%</b> 224 voix
<b>Constance DE PÉLICHY</b> Divers droite	<b>31,40%</b> 152 voix
<b>Clément VERDE</b> Union de la gauche	<b>18,80%</b> 91 voix
<b>Michel NAULIN</b> Extrême gauche	<b>1,86%</b> 9 voix
<b>Thomas MAURICE</b> Reconquête !	<b>1,65%</b> 8 voix

Récapitulatif des votes  
\* en pourcentage des inscrits

Inscrits	Votants*	Exprimés*
756	66.53% 503	64.02% 484

2<sup>nd</sup>  
TOUR

Abstention : 34,13%

<b>Constance DE PÉLICHY</b> Divers droite	<b>50,73%</b> 244 voix
<b>Mathilde PARIS</b> Rassemblement National	<b>49,27%</b> 237 voix

Récapitulatif des votes  
\* en pourcentage des inscrits

Inscrits	Votants*	Exprimés*
756	65.87% 498	63.62% 481

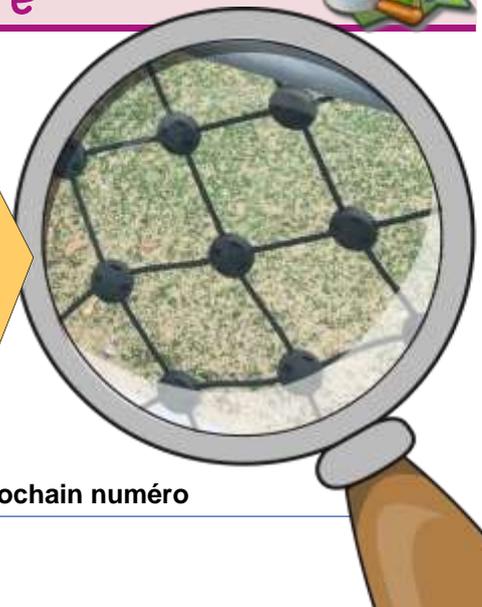
N°	Nom du candidat tête de liste	suffrages obtenus
1	M. Léopold-Edouard DEHER-LESAIN	0
2	M. Philippe PONGE	0
3	Mme. Marion MARECHAL	23
4	Mme Manon AUBRY	25
5	M. Jordan BARDELLA	150
6	Mme Marie TOUSSAINT	8
7	M. Nagib AZERGUI	0
8	Mme Hélène THOUY	4
9	M. Olivier TERRIEN	0
10	Mme Caroline ZORN	0
11	Mme Valérie HAYER	45
12	M. Audric ALEXANDRE	0
13	Mme Marine CHOLLEY	1
14	M. Yann WEHRLING	0
15	M. François ASSELINEAU	1
16	M. Michel SIMONIN	0
17	M. Jean-Marc FORTANE	0
18	M. François-Xavier BELLAMY	30
19	Mme Nathalie ARTHAUD	5
20	M. Pierre LARROUTOUROU	0
21	M. Georges RENARD-KUZMANOVIC	0
22	Mme Selma LABIB	0
23	Mme Camille ADOUE	0
24	M. Florian PHILIPPOT	7
25	M. Edouard HUSSON	0
26	M. Pierre-Marie BONNEAU	0
27	M. Raphaël GLUCKSMANN	50
28	M. Charles HOAREAU	0
29	M. Jean LASSALLE	21
30	M. Francis LALANNE	0
31	M. Guillaume LACROIX	0
32	M. Lorys ELMAYAN	0
33	M. Léon DEFFONTAINES	14
34	M. Gaël COSTE-MEUNIER	0
35	M. Jean-Marc GOVERNATORI	6
36	M. Hamada TRAORE	0
37	Mme Laure PATAS D'ILLIERS	2
38	M. Patrice GRUDE	0

## À la découverte de St Père



Réponse du PSP 45 :  
Les vitraux d'une fenêtre latérale

Sur quelle installation communale pouvons nous trouver ces étranges carrés ?



Réponse dans le prochain numéro



## Le conseil municipal du 07/12/2023 :

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération fixation des tarifs du cimetière communal
- Délibération révision des tarifs de location de la salle polyvalente
- Délibération règlement des factures d'investissement avant vote BP commune
- Délibération règlement des factures d'investissement avant votre BP assainissement
- Décision Modificative n°2 – BP Assainissement
- Vote des subventions exceptionnelles aux associations extérieures à la Commune
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à Temps Complet (dans le cadre d'un avancement de grade)
- Délibération relative à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire de la commune de Saint Père sur Loire
- Délibération Rapport annuel 2022 SICTOM région de Châteauneuf/Loire
- Délibération Rapport annuel 2022 SYCTOM région de Gien/Châteauneuf sur Loire

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire donne lecture des courriers de remerciements émanant de :

- Mme Couvreur remercie les membres du Conseil Municipal pour l'envoi du panier garni à l'occasion de ses 90 ans

- Mme Le Lievre remercie les membres du Conseil Municipal pour les marques d'affection et de sympathie témoignées lors du décès

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les dossiers suivants :

- City park : sur l'avancement des travaux au Cromelong, la plateforme a été réalisée par l'entreprise Geray. L'engazonnement sera réalisé autour des mois de Avril-Mai 2024. L'entourage pourrait être réalisé ultérieurement.

- Vidéoprotection : L'année prochaine la Commune de Saint Père sur Loire devrait être dotée de caméras de protection. Une trentaine de caméras environ devraient être installées. Seuls Monsieur le Maire et son premier adjoint Jacky Cloutier seront habilités à visionner pour les besoins de la gendarmerie nationale les vidéos.

- L'entreprise Geray a procédé au nettoyage et curage des fossés

- La cérémonie des vœux aura lieu le mercredi 10 janvier 2024 à 18h00 salle polyvalente.

- Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil :

- Mme ZUSATZ informe de la remise des bons de fleurissement aura lieu le samedi 23 mars 2024 dans la matinée. Une réunion préalable sera organisée pour en déterminer les modalités.

- Mme Michel informe de l'aide aux devoirs est actuellement dispensée tous les lundis et jeudis pour 10 élèves accueillis. Les intervenants sont actuellement au nombre de huit.

- Mr Berrue informe que l'entreprise Drancourt a été retenue cette année 2024 pour la réalisation du Bulletin Municipal.

## Le conseil municipal du 25/01/2024 :

### ORDRE DU JOUR :

- Contribution financière pour extension du réseau électrique – lotissement « La Justice » Rue du Gâtinais
- Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la sécurisation du Carrefour (Rue d'Orléans -Rue de Sologne-Rue du Vieux Bourg)
- Mise en place d'un règlement portant sur un compte d'épargne temps – CET
- Attribution du nom du lotissement au 115, rue de Paris à St Père sur Loire
- Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement « Le Clos des Vignes » dans le domaine public

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les dossiers suivants :

#### - Demande de subvention des associations extérieures à la commune :

La maison familiale rurale de Gien a sollicité la commune pour une subvention pour son fonctionnement.

En vertu de l'article L2311-7 du CGCT, le maire informe que l'attribution des subventions pour l'année 2024 sera établie au vu d'une liste des bénéficiaires, dans un état annexé au budget primitif.

Après discussion l'assemblée propose de fixer la subvention aux MFR du Loiret à 50 € par enfant scolarisé dans les Maisons Familiales Rurales et habitant sur la commune de St Père sur Loire.

- Exonération de taxe foncière des logements neufs économes en énergie (cf mail reçu en mairie le 09/01/2024 de la DRFIP du Centre Val de Loire et du Loiret) :

Le Maire donne lecture à l'assemblée du mail de la DRFIP : en vertu de l'article 1383-0 B Bis du Code Général des Impôts, les communes peuvent par une délibération exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% et pour la part qui leur revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384A.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

L'article 143 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifie l'article 1380-0 B bis du CGI ;

Par dérogation au I de l'article 1639 A bis du CGI les communes peuvent délibérer jusqu'au 29 février 2024.

#### - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale est paru au journal officiel au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Ce décret est entré en vigueur au lendemain de sa publication le 2 novembre 2023.

Contrairement à la fonction publique d'état et hospitalière, le versement de cette prime est facultatif dans la fonction publique territoriale.

Le décret n° 2023-1006 prévoit la possibilité et non l'obligation pour les organes délibérants des collectivités territoriales, d'instituer par délibération après avis du comité social territorial (CST), une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Le décret indique que seuls sont éligibles les agents publics.

Le décret précise les conditions et les modalités de versement de cette prime. Il fixe notamment les montants maximums dans la limite duquel les organes délibérants

peuvent déterminer le montant de cette prime en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de la prime pouvant varier entre 300 et 800 euros, en fonction de la rémunération de l'agent. Le montant sera proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de service de l'agent et de sa durée d'emploi sur la période de référence (1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023).

La prime devra être versée le 30 juin 2024 au plus tard.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a saisi le Comité Social Territorial du CDG45 en date du 24 janvier 2024.

Le Maire soumettra cette délibération lors d'un vote au prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil :

- Mme ZUSATZ rend compte de la réunion publique du 19 janvier 2024 animée par le Sictom de Châteauneuf ;

Le sictom est allée à la rencontre des habitants et usagers à l'occasion de réunions d'information dans de nombreuses communes dont St Père sur Loire.

Le sictom souhaite proposer la collecte « multimatériaux » (emballage et papiers) dans la poubelle jaune. Elle concernerait l'ensemble des habitants équipés d'une poubelle d'ordure ménagère

La collecte s'effectuerait en alternance avec les ordures ménagères.

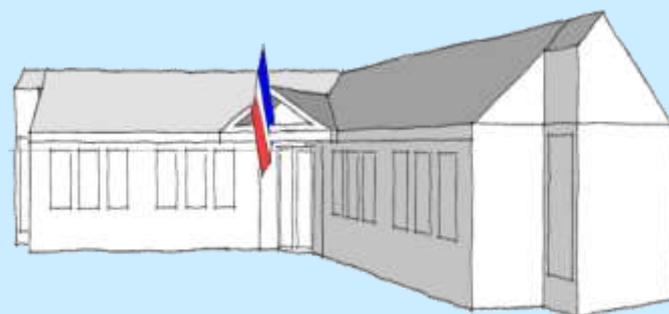
Le forfait de 17 levées reste identique et ne seront décomptés que les levées de bacs ordures ménagères.

Concernant les biodéchets : Pour l'instant, il n'y a pas de sanction prévue. Il n'y a pas non plus d'obligations pour les ménages, ni d'objectifs de performances pour la collectivité. Toutefois, la valorisation des biodéchets est une obligation européenne et il ne sera plus possible de mettre en décharge ou en centre de valorisation énergétique des résidus contenant des biodéchets à partir de 2025.

- M. PERON informe du démarrage des travaux de démolition à l'ancienne jardinerie Villaverde.

- Monsieur le Maire informe du démarrage des travaux du City Park par l'entreprise Agospace dès le lundi

## Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84

[saintperesurloire@wanadoo.fr](mailto:saintperesurloire@wanadoo.fr)

[www.saintperesurloire.fr](http://www.saintperesurloire.fr)